

SYNDICAT. L'union locale CGT de Pontivy-Loudéac forme une centaine de militants chaque année

L'union locale CGT de Pontivy-Loudéac a mis un plan de formation pour ses adhérents. Non seulement, ses formations font le plein, mais elles permettent à des syndiqués de siéger aux Prud'hommes ou encore au tribunal judiciaire de Vannes.

« Notre plan de formation, qu'on a mis en place il y a trois ans, paie aujourd'hui ». Ronan Le Nézet, secrétaire de l'union locale CGT Pontivy-Loudéac, affiche le sourire du Grand soir.

En quelques années, Pontivy est devenu un centre réputé de formation des « camarades » cégétistes du Centre-Morbihan. « Nous formons presque une centaine de militants chaque année ».

« Ces personnes veulent être servies tout de suite. C'est un vrai choc culturel »

Historiquement, l'union locale CGT de Pontivy-Loudéac tenait deux permanences par semaine à la Maison des syndicats, sise rue Jouanno à Pontivy.

Entretien préalable au licenciement, rupture conventionnelle, salaires impayés, harcèlement, discrimination... Ces permanences offraient des conseils et une assistance juridique gratuits aux salariés du Centre-Bretagne.

Mais, car il y a un mais, « avec ces personnes, nous ne sommes plus dans une relation syndicale, mais de service. Ces permanences sont d'abord une garantie pour



Quelques adhérents de l'union locale CGT de Pontivy-Loudéac: Cynthia Le Manchec, Grégoire Gallois, Ronan Le Nézet, Frédéric Coppens, Stéphanie Caillebot, Christian Bernard et Elisabeth Robbe.

nos adhérents. Et puis, ces personnes veulent être servies tout de suite. C'est un vrai choc culturel», confie Ronan Le Nézet, qui tient à rappeler que la plupart des personnes bénéficient d'une assistance juridique gratuite via leur assurance.

Au bout du rouleau

Face à des rendez-vous nécessitant un minimum d'une heure et une multiplication des sollicitations, l'union locale CGT de

Pontivy-Loudéac a rapidement rencontré une surcharge de demandes. « Ces personnes sont souvent au bout du rouleau. Pourtant, on leur dit d'anticiper, de ne pas attendre le dernier moment avant de venir nous voir. C'est plus compliqué quand on arrive sur des situations personnelles. Ça n'a rien à voir avec les NAO (négociations annuelles obligatoires) », confesse Ronan Le Nézet.

Christian Bernard, responsable de la formation, évoque également des cas complexes: « On veut bien faire en sorte que les droits des salariés soient défendus, mais comment s'afficher CGT quand, par exemple, un salarié a tapé dans la caisse ? »

« Faire monter les camarades »

Pour inverser la tendance et renforcer son engagement syn-

dical au plus près des salariés, l'union locale CGT de Pontivy-Loudéac a décidé de mettre en place un plan de formation à destination de ses 500 adhérents. « Il y a des formations de base de huit jours en trois modules sur deux mois. Après, on passe au deuxième niveau, sur dix jours... L'idée est de faire monter les camarades pour mieux les armer afin d'être à l'aise au sein de la CGT et avec les salariés »,

résume Christian Bernard.

Prise de parole en public, comprendre les subtilités d'une fiche de paie, le droit du travail, les accords d'entreprises, temps de travail, NAO... « On leur apprend aussi à savoir argumenter et à mobiliser les salariés », poursuit Christian Bernard, qui fait savoir que chaque salarié du privé a droit à 12 jours de formation par an. Pour un syndiqué, le nombre de jours de formation passe à 18 par an.

« Le plein à chaque fois »

Ces sessions, « qui font le plein à chaque fois », ont permis à plusieurs adhérents de l'union locale CGT de Pontivy-Loudéac de développer leurs compétences et d'assumer de nouvelles responsabilités. Ainsi, Stéphanie Caillebot occupe désormais la fonction d'assesseur au tribunal judiciaire de Vannes.

Grégoire Gallois et Christian Bernard sont conseillers salariés; ils interviennent auprès des entreprises de moins de onze salariés dépourvues de représentants du personnel.

Enfin, Cynthia Le Manchec, Elisabeth Robbe, Arnaud Guilhot et Angélique Michaux, après avoir suivi « un cursus assez lourd », siègent aujourd'hui au conseil des Prud'hommes.

● Franck Baudouin

MALGUÉNAC. « Pour rompre l'isolement »: une colocation pour retraités ouvrira en avril à la résidence du Verger

À Malguénac, l'ancienne résidence du Verger sera transformée en colocation pour huit retraités dès avril 2026, avec des espaces partagés et des chambres individuelles.

Et si la retraite se vivait à plusieurs? Ce sera bientôt possible à Malguénac, dès avril 2026. L'association Clarpa, spécialisée dans l'habitat inclusif, est en train de rénover la résidence du Verger pour y proposer une colocation pour retraités. Les travaux ont débuté lundi 16 février 2026.

Dans l'ancien domicile partagé

Ouverte en 2007, la résidence du Verger était un domicile partagé pour personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer. « En septembre 2025, nous avons pris la décision de le fermer, puisque sur le territoire, l'offre était supérieure à la demande, avec 43 résidences comme celle-ci », rappelle Morgane Loil, responsable du service Habitat Inclusif de l'association.



La résidence du Verger de Malguénac (Morbihan) sera transformée pour accueillir une colocation de retraités à partir d'avril 2026. Pontivy Journal

Alors, afin de donner une nouvelle vie à l'établissement, Clarpa, en collaboration avec

la commune de Malguénac, a décidé de proposer une colocation pour retraités. « Il y a une

recherche et une demande de nouveaux types d'habitats, qui vient rompre l'iso-

lement chez les personnes âgées. Une colocation paraissait tout à fait adéquate pour la résidence. »

Huit chambres pour huit résidents

Après une phase de rénovation d'environ un mois et demi, « où la cuisine et les salles de bains seront entièrement refaites et les chambres repeintes », la colocation ouvrira ses portes courant avril.

Huit résidents pourront habiter dans cet espace commun. « Chacun aura une chambre de 14 m², avec un lavabo. Les deux salles de bains et la cuisine seront partagées », indique Morgane Loil.

Une animatrice présente à 80 %

Du lundi au vendredi, les résidents seront entourés d'une animatrice de Clarpa.

« Elle assurera le bien-vivre ensemble, une veille et pourra proposer des animations. L'objectif est aussi de co-construire avec les résidents un rythme de vie. Ils seront entièrement acteurs. »

Afin d'intégrer la colocation, les intéressés devront tout de même respecter certains critères. « D'abord avoir plus de 65 ans, et surtout avoir cette envie, ce souhait de vivre collectivement. Il faudra aussi que la personne puisse se maintenir à domicile. »

Le loyer a été fixé à 760 €/mois, charges comprises. « Il n'y a pas de prérequis sur le lieu d'habitation actuel, même si les Malguénacais intéressés pourront être prioritaires. »

● Marie Aillerie

■ Pour tout renseignement: mloil@clarpa.fr